



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Synthèse du Budget Primitif 2022 - Transports

NOTE PRESENTATION – BUDGET PRIMITIF 2022 – TRANSPORTS URBAINS

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent document répond à cette obligation pour le budget transports urbains de la CARF.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 28 mars 2022.

1. Résultats budgétaires 2021

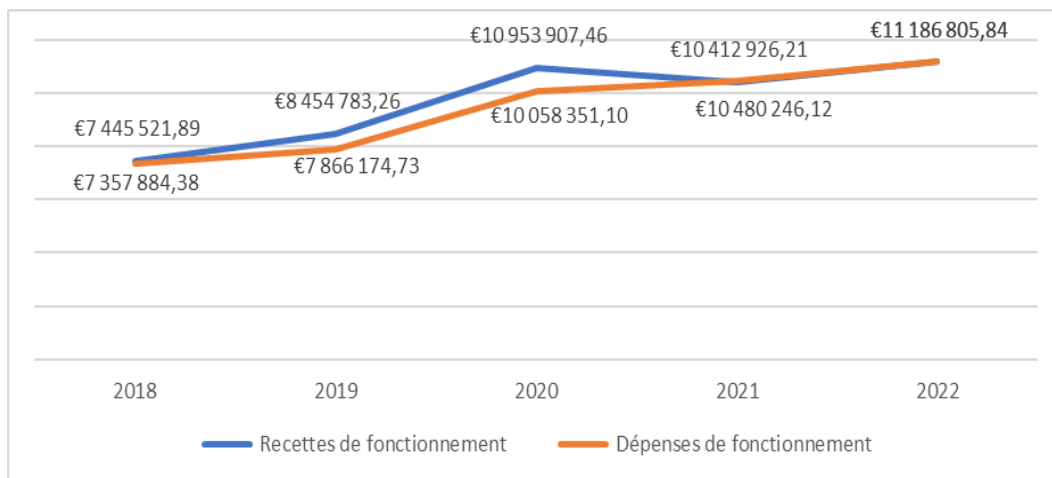
<i>Exploitation</i>	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	10 480 246,12 €	9 517 369,85 €
Solde d'exécution	- 962 876,27 €	
Report de l'exercice n-1		895 556,36 €
Résultat de clôture	- 67 319,91 €	

<i>Investissement</i>	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	101 487,40 €	919 935,30 €
Solde d'exécution	818 447,90 €	
Report de l'exercice n-1		4 950,12 €
Résultat de clôture	823 398,02 €	
RAR à reporter en n+1	23 325,92 €	64 925,31 €
Solde des RAR	41 599,39	
Besoin en financement ?	864 997,41 €	

Le résultat de la section de fonctionnement est déficitaire malgré le report de l'exercice n-1. En revanche, la section d'investissement est excédentaire. Dans ce cas, aucun transfert du fonctionnement vers l'investissement n'est possible.

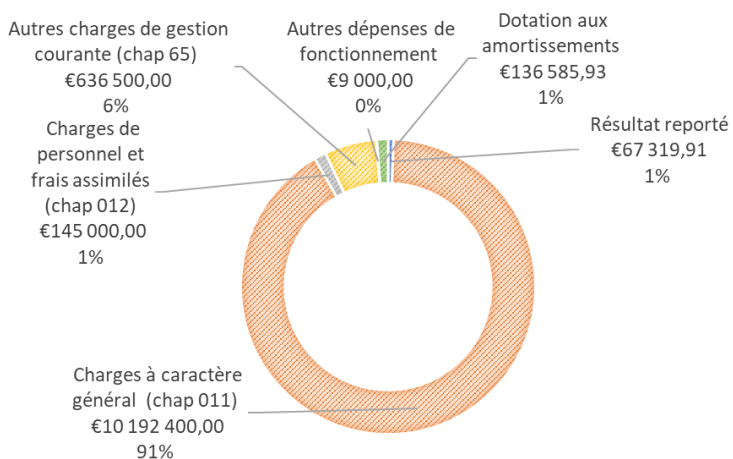
2. La section d'exploitation - Prévisionnel 2022

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général dont la rémunération versée au délégataire, les charges de personnel, les charges de gestion courante, les dotations aux amortissements et, en recettes, la participation versée par le budget principal et les produits de gestion courante.



Au budget primitif 2022, les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à **11 186 805,84 €**.

2.1. Les dépenses de fonctionnement

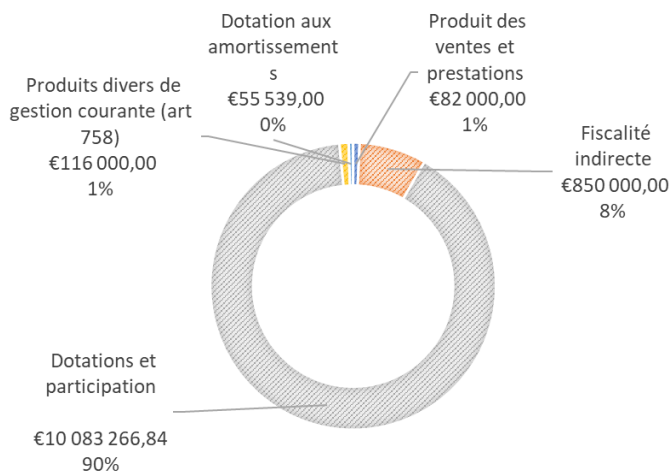


On constate une augmentation globale des dépenses de fonctionnement qui s'explique par :

- Une augmentation des charges courantes : actualisation du contrat de DSP, augmentation du coût de l'électricité, doublement des aides VAE, changement de mode de calcul pour la prestation de service ligne 100...
- Un réajustement des charges de personnel répercutées depuis le budget principal.

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Résultat reporté	- €	- €	- €	- €	67 319,91 €	67 319,91 €
Charges à caractère général (chap 011)	6 648 892,79 €	7 229 714,93 €	9 198 719,39 €	9 638 990,29 €	10 192 400,00 €	553 409,71 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	112 078,71 €	110 625,51 €	129 458,15 €	63 103,96 €	145 000,00 €	81 896,04 €
Atténuation de produit (chap 014)	890,96 €	231,17 €	- €	- €	- €	- €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	446 805,24 €	377 630,14 €	582 227,02 €	627 809,16 €	636 500,00 €	8 690,84 €
Autres dépenses de fonctionnement	- €	562,75 €	505,74 €	- €	9 000,00 €	9 000,00 €
Dotations aux amortissements	149 216,68 €	147 410,23 €	147 440,80 €	150 342,71 €	136 585,93 €	- 13 756,78 €
Dépenses de fonctionnement	7 357 884,38 €	7 866 174,73 €	10 058 351,10 €	10 480 246,12 €	11 186 805,84 €	706 559,72 €

2.2. Les recettes de fonctionnement



La section de fonctionnement étant équilibrée par une subvention du budget principal (8 548 311,84 €), cette dernière doit être augmentée en 2022 (+5%) pour compenser l'augmentation des dépenses.

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Résultat reporté	366 423,34 €	87 637,70 €	400 000,00 €	895 556,36 €	- €	- 895 556,36 €
Produit des ventes et prestations	69 318,00 €	110 340,60 €	41 917,11 €	81 944,79 €	82 000,00 €	55,21 €
Fiscalité indirecte	509 854,00 €	668 331,02 €	780 500,00 €	854 533,48 €	850 000,00 €	- 4 533,48 €
Dotations et participation	6 395 344,82 €	7 439 841,64 €	9 639 084,42 €	8 365 453,13 €	10 083 266,84 €	1 717 813,71 €
Produits divers de gestion courante (art 758)	81 031,73 €	74 052,63 €	53 855,93 €	170 472,41 €	116 000,00 €	- 54 472,41 €
Autres recettes d'exploitation	- €	42 680,67 €	600,00 €	128,04 €	- €	- 128,04 €
Dotation aux amortissements	23 550,00 €	31 899,00 €	37 950,00 €	44 838,00 €	55 539,00 €	10 701,00 €
Total	7 445 521,89 €	8 454 783,26 €	10 953 907,46 €	10 412 926,21 €	11 186 805,84 €	773 879,63 €

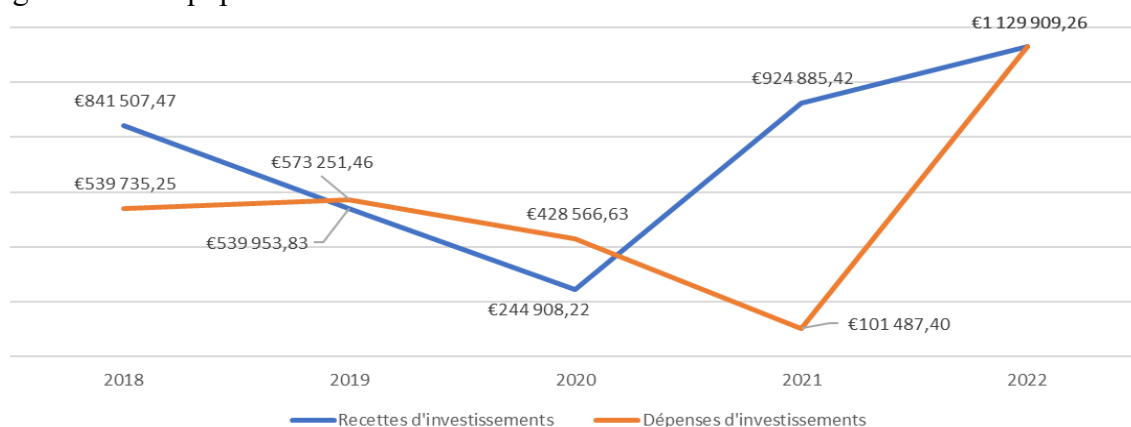
2.3. Les leviers mobilisables pour mieux maîtriser le fonctionnement

Le budget transports urbain, de la part la subvention de fonctionnement qu'il reçoit, a un très fort impact sur les dépenses de fonctionnement du budget principal. Il est nécessaire de mobiliser des leviers pour diminuer cette subvention. Dans ce cadre, plusieurs sujets devront être étudiés :

- La gamme tarifaire
- Le Versement Mobilité
- La gratuité des bornes électriques
- Revoir certains transferts de la CLECT.

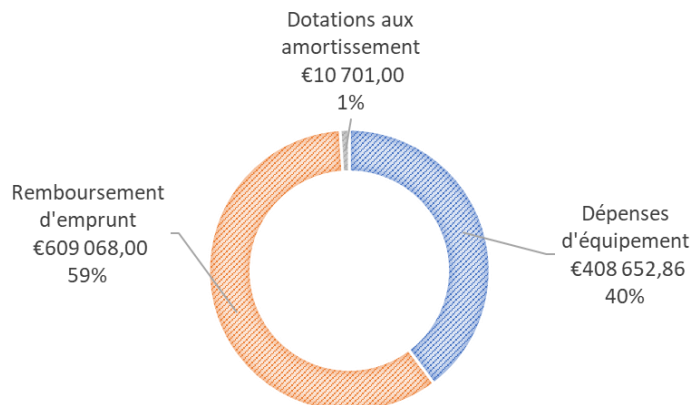
3. La section d'investissement – Prévisionnel 2022

Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement.



Au budget primitif 2022, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **1 129 909,26 €**.

3.1. Les dépenses d'investissement



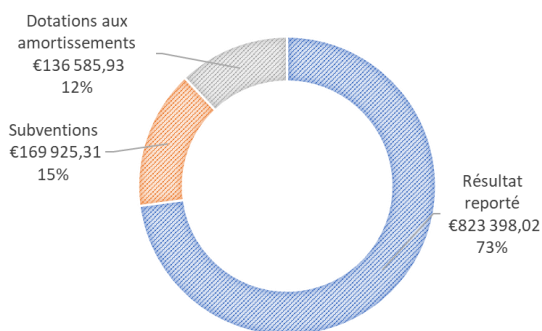
Les dépenses équipements sont composées des opérations suivantes :

BORNES DE RECHARGEMENT ELECTRIQUE	100 000,00 €
ALCOTRA ALPIMED MOBIL	153 500,00 €
HORS OPERATION	211 802,26 €

Ainsi que du remboursement à l'Etat de l'avance faite dans le cadre de la crise sanitaire et qui n'a pas été utilisée.

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Résultat reporté	- €	- €	33 297,63 €	- €	- €	- €
Dépenses d'équipement	516 185,25 €	541 352,46 €	357 319,00 €	56 649,40 €	465 302,26 €	408 652,86 €
Remboursement d'emprunt	- €	- €	- €	- €	609 068,00 €	609 068,00 €
Dotations aux amortissements	23 550,00 €	31 899,00 €	37 950,00 €	44 838,00 €	55 539,00 €	10 701,00 €
Dépenses d'investissements	539 735,25 €	573 251,46 €	428 566,63 €	101 487,40 €	1 129 909,26 €	1 028 421,86 €

3.2. Les recettes d'investissement



Les dépenses équipements sont composées principalement du report dû à l'avance faite par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire et qui n'a pas été utilisée.

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Résultat reporté	417 044,34 €	301 772,22 €	- €	4 950,12 €	823 398,02 €	818 447,90 €
Emprunts	- €	- €	- €	609 068,00 €	- €	- 609 068,00 €
Subventions	275 246,45 €	90 771,38 €	97 467,42 €	160 524,59 €	169 925,31 €	9 400,72 €
Dotations aux amortissements	149 216,68 €	147 410,23 €	147 440,80 €	150 342,71 €	136 585,93 €	- 13 756,78 €
Recettes d'investissements	841 507,47 €	539 953,83 €	244 908,22 €	924 885,42 €	1 129 909,26 €	205 023,84 €